



## Je m'inquiète pour mon dossier

Par **lahcen60**, le **05/09/2010** à **02:39**

Bonjour, j'ai maintenant 6 mois que j'ai déposé mon dossier par une lettre recommandée avec un avis de réception auprès de la préfecture où je demande la régularisation, mais pour l'instant rien pas de réponse, ma question n'est-ce que mon dossier classé sans suite? ou a-t-il été refusé par la préfecture automatiquement? qu'est-ce que je dois faire à votre avis est-ce que j'ai écrit au préfet une lettre de relance? ou je devrais attendre encore quelques jours ou quelques mois? merci de me répondre cordialement

Par **yland**, le **05/09/2010** à **07:01**

salut normalement tu dois avoir une réponse avant les 4 mois, dans le cas contraire c'est un refus. quel est la nature de la demande de régularisation? moi j'ai aussi écrit au préfet pour une régularisation avec avis de réception j'ai reçu une réponse en 2 semaines.

Par **lahcen60**, le **05/09/2010** à **21:34**

bonjour merci pour ta réponse moi j'ai demandé la régularisation parce que j'ai toute ma famille en France je suis le seul qui vis dans mon pays d'origine voilà c'est ça et toi c'est quoi la nature de ta demande? merci

Par **lahcen60**, le **09/09/2010** à **12:29**

bonjour rnavant hier jé apellé la dame de la préfecture savoir il est ou mon dossier est ce que il a été refusé ou et été classé sans suit , ele ma demandé mé cordonné j lé fai ele ma di voila ton dossier il est encor la jé lui demandé quand j aurai la réponse ele ma di je sé pas et je peu pas enfaite ton dossier est encours de construction voila la réponse de la dame de la préfecture enfaite sa fait 6 mois que j envoyé le dossier par une lettre recommandée avec accusé de réception . je sé pas koi faire est ce que je devrai encor attendre kelek jour ou kelek mois ?rnest ce que chaque dépôt de dossier auprès de la préfecture kel que soit sa nature doit avoir une réponse? ou pas rnmerci de me répondre rncordialement

Par **salim**, le **10/09/2010** à **11:43**

bonjour,rnrnretour d'experience,rnun ami a déposé un dossier de régularisation au motif de son ancienneté en france dans une prefecture d'Ile de France au bout de 4 mois,il n'avait pas eu de réponsesrnau début du 6ème mois,il a passé un appel pour se renseigner sur son dossier, on lui a dit que c'était en coursrnune dizaine de jours après, il a reçu un refus de séjour(il va utiliser les possibilités de recours que la loi lui permet)rnrndonc il doit etre possible que tu reçoives une réponse s'ils n'ont pas encore pris de décision pour ton dossier,rnrnles personnes qui connaissent le droit sur ce forum seront plus à même pour te renseignerrnrnpour ma part, je ne suis pas compétent pour te répondre, c'était simplement pour te parler de quelqu'un qui fait les memes demarches que toi

Par **lahcen60**, le **10/09/2010** à **19:57**

bonjour rnmerci pour ta réponse je veux juste savoir est ce que la préfecture doit te repondre kel ke soit la nature de réponse voila sa se que je voudrais savoir ? est aussi la préfecture a le droit de ne pa donné suite a ton dossier CAD ton dossier est a la poble ni ce coté ni ce coté voila j espere ke ta bien compri et merci encor de ta réponse rncordialement

Par **salim**, le **12/09/2010** à **17:24**

Bonjour,rnrnje vais te donner une réponse mais je tiens quand meme à te rappeler que je ne m'y connais pas trop dans ce domaine, des personnes sur ce forum ou d'autres structures peuvent te renseigner beaucoup mieux que moi rnrnune non réponse au bout de 4 mois peut vouloir dire que c'est négatif, donc ils ne sont pas obligés de répondre à l'issue des 4 mois,tu peux avoir 2 mois pour faire un recoursrnsi le dépôt de ton dossier a dépassé 6 mois,tu ne peux pas faire un recours du refus, tu pourras peut etre reexpedier un nouveau dossier rnrnmaintenant il arrive qu'ils répondent bien après le délai de 4 mois, ce qui a été le cas de mon ami que je t'ai donné en exemplerrnrnils t'ont dit la meme chose qu'à lui,donc faut peut etre encore attendre un peurnrnsi tu dois faire une nouvelle démarche, quelle qu'elle soit, autant prendre conseil chez quelqu'un qui maitrise ces questions

Par **cmoi60**, le **12/09/2010** à **23:41**

bsr lahcen,rnrnjuste te faire par de notre experience qui peut être quelqu'un qui sera nous  
repondre enfin a notre engoisse... mon concubin n'est d'un enfant francais de mere francaise a  
deposer un dossier a la prefecture en octobre 2009 a ce jour toujours pas de nouvelle quand  
on appelle on nous repond que le dossier est en signature alors on commence serieusement a  
perdre patience, faut t'il debourser tant d'argent (avocat) pour pouvoir vivre en toute serenité et  
ce faire entendre.. cela est vraiment penible de devoir toujours se battre dans ce pays si deja  
triste enfin si quelqu'un peut nous aidez a nous encourager ou faire par de leur experience  
pour remonter le moral de mon concubin et moi meme. merci d'avance et courage lahcen...

Par **lahcen60**, le **14/09/2010 à 23:53**

bonjourrnmrci pour votre réponse on devrai s battre pour avoir notre objectif sa sera pas  
facile mais bon c comme sa dans ce pays la lois des étranger reste invisible on peu pas  
régularisé tous on peu pas refusé tous les dossiers restent étudié cas par cas on doit patienté  
et faut pas perdre les espoirs c la vie rncordialement

Par **lascapot**, le **13/11/2012 à 21:38**

bonsoir il faut toujours patiente car tu veras la reponse le jour tu t attends pas donc patience  
cordiale

Par **Nicole29**, le **13/11/2012 à 21:51**

Bonjour,rnPour un dossier de régularisation, les 4 mois qui signifie refus implicite ne  
fonctionne pas, la préfecture doit obligatoirement répondre. Les attentes sont longues et c'est  
normal, il y a beaucoup d'étrangers qui arrivent, donc de 1ère demande, de renouvellement,  
de demande de régularisation... et c'est normal que vous attendez aussi longtemps, sachant  
que la préfecture la plus rapide est celle des haut-de-seine (92) environs 8 mois de délai en  
moyenne, celle du Val d'Oise (95) entre 5 mois et 1 an, après je ne sais pas si vous êtes en  
Ile-de-france ou pas, mais les délais sont différents selon chaque préfectures.rnDe toute façon  
vous aurez toujours une réponse tôt ou tard, ne vous inquiétez pas.

Par **Miraoui**, le **25/06/2013 à 21:16**

Bonjour rnJ'ai poser un d'osier de demande la délivrance d'un premier titre de séjournrLe  
16/05/2013 rnAlors se jour la ils mon donner un récépissé de demande de carte de  
séjournrValable jusqu'au 15/08/2013rnA demande de délivrance d'un premier titre de séjour  
d'un anrnEt le 4 juin 2013 jais reçu un courrier de la préfecture de la Gironde en dison que mon  
récépissé et annuler mon cas je suis marier en France depuis le 9/07/2009 avec mon épouse  
résidence avec une carte de 10ans et jais deux enfant 3ans scolariser et bb 10mois mon sousi  
que jais pas rentrer avec un visa en France et mon épouse elle a un petit santer cet moi le  
responsable de mais enfant mon nationaliter tunisien pareille ma famme....j'ai fais un rapele de

courier à la préfecture ...et je m inquiète de de mon d'osier si je reçu rnUne autre refuse comment je doit faire???

Par **manelamin**, le **28/06/2013 à 18:23**

bonjour,je suis une mère d'un bébé il a sa carte republicaine et mon mari a sa carte de 10 ans.je suis entrée en france avec carte séjour suédoise mais elle expiré maintenant!!on a pas encore fait une demande de carte vie privé et familial parce qu'il a une personne nous a dit vous pouvez pas il faut rester en france au moins 5 ans;!!!!est ce que c'est vrai s'il vous plait?

Par **manelamin**, le **28/06/2013 à 18:24**

bonjour,je suis une mère d'un bébé il a sa carte republicaine et mon mari a sa carte de 10 ans.je suis entrée en france avec carte séjour suédoise mais elle expiré maintenant!!on a pas encore fait une demande de carte vie privé et familial parce qu'il a une personne nous a dit vous pouvez pas il faut rester en france au moins 5 ans;!!!!est ce que c'est vrai s'il vous plait?

Par **océan77**, le **05/10/2013 à 13:20**

Bonjour a tous rnD'abord je tiens à féliciter ceux qui ont obtenus leurs papiers, je sais que le combat était dur et puis bonne chance aux autres ( y compris moi ) rnBref je résume ma situation et je vous prie de me renseigner et m'informer et me donner votre avis rnJe suis une maman de deux enfants nés sur le territoire français dont le papa est résident , il a une carte VPF d'un an , mes enfants sont scolarisés gde et petite section en maternelle rnBref j'ai déposé un dossier de régularisation à la préfecture de Bobigny depuis le 14 juin 2013 et depuis j'ai rien reçu de leur part , aujourd'hui je suis passée à la préfecture car bientôt je vais avoir 4 mois depuis le dépôt de mon dossier, après la grande attente le monsieur tape sur son ordinateur et me dit " madame je ne vois rien sur votre dossier " j'ai demandé es ce qu'il est en attente de décision ? Est-il instruit ?? Le monsieur me dit je vous , y'a rien et pour être honnête j'ai tout de suite déduit qu'il s'agit d'un rejet implicite car les années où mon mari a eu un refus implicite c'est ça qui nous ont dit à la préfecture " on voit rien " , svp dites moi si quelqu'un est passé par le même discours, si quelqu'un a eu le rejet implicite rnJe suis désespérée , désemparée et pourtant j'ai présenté un très bon dossier ( 6 ans de présence en France, 6 ans de vie communes, ...) rnSVP répondez moi et dites moi ce que vous en pensezrn[ Modifier mon message ] [ Supprimer ]